

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES - LOT C - DESAMANTAGE

Article	Description des travaux	U	P.U. HT en euros	Commentaires
2.1.	PLAN DE RETRAIT ET PROCEDURE ADAPTEE			
2.1.1.	PLAN DE RETRAIT - travaux Sous-section 3	U		
2.1.2.	PROCEDURE ADAPTEE - travaux Sous-section 4	U		
2.2.	DEPOSE DE L'AMIANTE			
2.2.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER, SAS, ZONE DE CONFINEMENT, ANALISES ET RAPPORT FINAL D'INTERVENTION			
2.2.1.1	Zone pour le retrait de 1m² à 30 m² ou 1ml à30 ml	U		
2.2.1.2	Zone pour le retrait de 31 à 100 m² ou 31ml à 100 ml	U		
2.2.1.3	Zone pour le retrait de 101 à 200 m² ou 101 mL à 200 ml	U		
2.2.1.4	Analyse d'air META	U		
2.2.2.	DEPOSE DE REVETEMENTS AMIANTES			
2.2.2.1	Dépose des revêtements de sol souple avec colle amiantée	M2		
2.2.2.2	Dépose de faïences ou de carrelage avec colle/ragréage amianté	M2		
2.2.2.3	Dépose de plinthes PVC et bois avec colle amiantée	ML		
2.2.2.4	Dépose de pied de cloison amianté	ML		
2.2.2.5	Dépose de chape amiantée	M2		
2.2.2.6	Dépose de ragréage amianté	M2		
2.2.3.	DEPOSE PLAQUES, ENDUITS ET PEINTURES AMIANTEES			
2.2.3.1	Dépose de dalles de faux plafonds contenant de l'amiante	M2		
2.2.3.2	Dépose des doublages ou cloisons BA13 comprenant des peintures ou enduit amianté	M2		
2.2.3.3	Dépose des bandes calicot amiantées	ML		
2.2.3.4	Dépose des enduits et peintures amiantées sur mur maçonné	M2		
2.2.4.	DEPOSE D'EQUIPEMENTS ET CANALISATIONS AMIANTES			
2.2.4.1	Dépose d'équipement de chauffage de climatisation, ventilation, d'eau sanitaire et tuyauteries plomberie comprenant des calorifugeages et/ou joints amiantés			
2.2.4.1.1	Dépose de chaudière individuelle	U		
2.2.4.1.2	Dépose de tuyauterie avec calorifuge amianté	ML		
2.2.4.1.3	Dépose de tuyauterie avec joints amiantés	U		
2.2.4.1.4	Dépose de conduit de ventilation avec joint amianté	U		
2.2.4.1.5	Dépose de clapet coupe-feu	U		
2.2.4.2.	Dépose des conduits en amiante ciment (canalisations, descentes eaux pluviales ou usées, gaines de ventilation, conduits de vide-ordures) et toutes sortes de conduit fibrociment (vertical et horizontal)			
2.2.4.2.1	Dépose des conduits sans tronçonnage, diamètre < 150 mm	ML		
2.2.4.2.2	Dépose des conduits sans tronçonnage, diamètre > 150 mm	ML		
2.2.4.2.3	Dépose des conduits avec tronçonnage, diamètre < 150 mm	ML		
2.2.4.2.4	Dépose des conduits avec tronçonnage, diamètre > 150 mm	ML		
2.2.4.2.5	Dépose des joints amiantés des conduits ou canalisations	U		
2.2.5.	DEPOSE DE FLOCAGE AMIANTE			
2.2.5.1	Dépose de flocage amianté	M2		
2.2.5.2	Dépose de flocage amianté des conduits de ventilations ou de chauffage, plafonds, parois sans dépose des conduits (ML de conduits)	M2		
2.2.6.	DEPOSE D'HUISSERIES AVEC JOINTS AMIANTES			
2.2.6.1	Dépose d'huisseries avec joints amiantés par l'intérieur (appartement inoccupé)	U		
2.2.6.2	Dépose d'huisséries avec joints amiantés par l'extérieur (appartement occupé)	U		
2.2.7.	DEPOSE EN FACADE DE GARDE-MANGER EN AMIANTE-CIMENT			
2.2.7.1	Dépose en façade de garde-manger déposé par l'intérieur (appartement inoccupé).	U		
2.2.7.2	Dépose en façade de garde-manger déposé par l'extérieur (appartement occupé).	U		
2.2.8.	DEPOSE D'ELEMENTS AMIANTES EN FACADE OU TOITURE			
2.2.8.1	Dépose des toitures ou bardages de façade, panneaux intérieurs de façade légère, panneaux de protection contre l'humidité des murs comprenant de l'amiante-ciment en plaques	M2		
2.2.8.2	Dépose de conduits amiantés en façade	ML		
2.2.8.3	Dépose enduits projetés des édicules en toiture	M2		
2.2.8.4	Dépose de l'étanchéité amiantée	M2		
2.2.8.5	Dépose des mitrons en toiture	U		
2.2.8.6	Dépose des mastics des appuis des édicules et des poteaux en toiture	ML		
2.2.8.7	Dépose conduit vertical	ML		
2.2.9.	DEPOSE D'ELEMENTS EN AMIANTE CIMENT			
2.2.9.1	Dépose de jardinière ou pot en amiante ciment, et/ou bacs (1 unité < 50kg volume <0,50m3)	U		
2.2.9.2	Dépose d'autres matériaux ou objets susceptible de contenir de l'amiante (ensemble < 50kg volume <0,50m3)	ENS		
2.2.9.3	Dépose de matériaux ou objets susceptible de contenir de l'amiante (ensemble < 100kg volume < 1m3)	ENS		